

Paris, le 11/07/2023

Nous, soussignés..... responsables légaux **du ou des enfants** inscrits à l'école Saint-Eloi et nommés ci-après :

.....
.....

reconnaissons avoir pris connaissance des tarifs de la contribution familiale, de la cantine, de la garderie et de l'étude pour l'année scolaire 2023-2024.

Contribution familiale :

Vous pourrez choisir la contribution familiale "de base ou la contribution familiale "de soutien".

La contribution familiale mensuelle de base (sur 10 mois) est de 146 €/mois (dont 3 € d'anglais par mois).

La contribution familiale volontaire de soutien (sur 10 mois) est de 161 €/mois (dont 3 € d'anglais par mois)..

La contribution familiale de soutien représente 15 € de plus par mois. Cela permet à l'école d'aider des familles traversant des difficultés financières passagères.

Demi-pension :

Tarif demi-pension habituelle : 8,45/midi

Tarif demi-pension exceptionnelle : 9.50 euros (à régler au secrétariat le matin même)

Le remboursement des repas non consommés ne peut se faire que sur la base de 3.95€ (déduction faite des frais de fonctionnement) et pour la seule raison suivante : absence de trois jours consécutifs uniquement pour maladie, avec certificat médical. Ce remboursement s'effectuera sur la facture du trimestre suivant.

Garderie ou étude :

Forfait mensuel garderie 1 ou 2 jours : 25 € Forfait mensuel garderie 3 ou 4 jours : 50 €

Tarif garderie ou étude exceptionnelle : 7.50 euros (à régler au secrétariat le matin même)

Cotisation APEL (par famille et non par enfant) : 13 € par trimestre

Votre signature sur le présent document vaut pour tacite reconduction, du contrat de scolarisation initialement signé, pour l'année scolaire 2023-2024.

Signature des responsables légaux :